



DROIT & PROCÉDURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT POUR 2022

Chers Amis membres de l'association Droit & Procédure,

Merci à tous d'être présents ce soir pour notre assemblée générale annuelle et de manifester ainsi votre fidélité à notre association, sans être arrêtés par la perspective de devoir écouter le rapport du président sur l'activité de l'association.

Ce rapport, le voici, et c'est un honneur pour moi de vous le soumettre.

À vrai dire, nos statuts ne disent rien de ce rapport et la loi pas davantage, mais nous avons une tradition solidement établie consistant en ce que le président rende compte à l'assemblée générale des activités de l'association pour l'année écoulée et des perspectives pour l'année qui va s'ouvrir.

Alors, en avant, car vous allez voir que l'année 2022 a été bien remplie.

1. Commençons par les formations organisées ou coorganisées par Droit & Procédure

Nous avons commencé notre cycle de formations de l'année par la conférence-débat du 31 mars sur le thème de « *L'audition efficace du témoin en contentieux* », pour laquelle nous sommes redevables à notre chère Valence Borgia, avocate et membre de votre conseil d'administration.

Nous avons organisé cette conférence avec nos amis de Paris Place de Droit, et nous y avons entendu les contributions de M. le président Frank Gentin, de M. Frédéric Favre, responsable juridique de la CNIM, de M. Jean-Yves Garaud, avocat, membre de votre conseil d'administration et membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris, de Mme Ioana Knoll-Tudor, avocate à Paris, de M. Alexis Werl, avocat et membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris, et de M. Christian Wiest, président de la chambre internationale du tribunal de commerce de Paris.

Près de 100 personnes se sont réunies pour participer à cette conférence, qui a recueilli des appréciations enthousiastes dont je ne cite qu'une : « *Excellente formation, très bien conduite et avec des interventions de très grande qualité. Félicitations à tous* ».

Puis le 12 avril, avec le concours de l'ordre des avocats de Paris, nous avons tenu une conférence-débat sur la question du « *Surendettement et procédure collective : quel impact sur les voies d'exécution ?* », conférence-débat organisée et assurée par MM. Jacques Guillemin et Charles Simon, tous deux avocats et membres de votre conseil d'administration, avec M. Jean-François Astruc, vice-président du tribunal judiciaire de Paris chargé du pôle civil de proximité et coordinateur du service du surendettement.

Encore une fois, plus de 100 personnes inscrites, et un commentaire qui les résume tous : « *La formation a été impeccable car la communication des formateurs est claire et les contenus sont riches en enseignement* ».

Puis le 24 juin, nos célèbres Ateliers de Procédure Civile, qui sont désormais bien établis comme le temps fort de l'année en matière d'actualité de la procédure civile, et que nous organisons avec l'université Paris Nanterre, la cour d'appel de Paris, l'ENM et nos amis de la Gazette du Palais.

Ces ateliers sont organisés sous la forme d'une journée d'information et d'échanges sur des sujets sélectionnés ; cette année il s'agissait le matin du formalisme des écritures en appel et l'après-midi de deux tables rondes, l'une sur l'avenir de l'audience, et l'autre sur le coût de la justice.

Pour dire les choses simplement, il existe peu d'occasions d'apprendre autant de choses en si peu de temps.

Cette très grande qualité de ces ateliers, nous la devons d'abord à ceux qui en assurent la direction, c'est-à-dire notre fidèle et précieuse amie Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki, membre de notre association, M. le premier président Jean-Michel Hayat et notre ancienne présidente Mme Muriel Cadiou.

Cette très grande qualité, nous la devons aussi bien sûr aux intervenants qui ont bien voulu nous accompagner cette année, et que je cite dans l'ordre de leur intervention :

M. Jean-Michel Hayat, premier président de la cour d'appel de Paris ;

Mme la bâtonnière Julie Couturier ;

Mme Muriel Cadiou, notre ancienne présidente ;

Mme Agnès Martinel, doyenne de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation ;

Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki ;

M. François Ancel, alors président de chambre à la cour d'appel de Paris et depuis lors conseiller à la Cour de cassation ;

M. Emmanuel Jullien, notre ancien président ;

À nouveau M. le premier président Hayat pour une table ronde de l'après-midi ;

Mme Nicole Cochet, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ;

Mme la professeure Natalie Fricero ;

M. Hugues Adida-Canac, secrétaire général de la cour d'appel de Paris ;

M. Alexandre de Jorna, avocat et membre de votre conseil d'administration ;

M. Sylvain Jobert, professeur à l'université d'Angers.

Nous avons eu cette année 200 personnes inscrites pour ces ateliers, ce qui montre que le succès ne faiblit pas.

Ici aussi, les commentaires sont à la fois instructifs et élogieux ; je n'en cite que deux :

« Pour la deuxième année consécutive j'ai participé à cette formation. Le constat est le même : j'ai apprécié le choix des sujets en rapport direct avec l'actualité judiciaire du moment, la qualité des intervenants, le support pédagogique distribué à la fin de la formation et le plaisir de voir réunis sur une même formation autant d'experts en chaque matière. Je salue le travail des organisateurs »

« Rien à ajouter. C'est toujours une chance d'assister aux ateliers de Droit & Procédure qui sont d'excellentes qualités ».

Puis en juillet, Droit & Procédure a encore participé intensément à l'édition 2022 de Campus, en qualité de partenaire scientifique, et surtout par les formations assurées par nos membres :

- une formation sur les stratégies de recouvrement par M. Charles Simon et M. Sylvian Dorol, huissier de justice et membre de notre association ;
- une formation sur l'actualité des voies d'exécution, par M. Alexandre de Jorna et à nouveau M. Sylvian Dorol ;
- une formation sur l'évolution du fonctionnement des chambres civiles du tribunal judiciaire de Paris, où l'association intervenait par la voix de Mme Muriel Cadiou, aux côtés de M. le président Stéphane Noël ;
- et une formation sur l'avenir de la justice civile après les états-généraux de la justice, où nous sommes intervenus aux côtés de Mme la bâtonnière Julie Couturier, M. le président Stéphane Noël et M. le professeur Christophe Jamin.

Après l'été, nous nous sommes retrouvés le 4 octobre, pour une conférence un peu particulière à l'occasion de notre participation à la Nuit du Droit.

La Nuit du Droit est un événement organisé chaque année sous l'égide du Conseil constitutionnel, et qui consiste en une multiplicité de manifestations tenues simultanément à travers le pays sur le thème du droit.

Nous avons cette année choisi de sortir de nos champs d'activités habituels et de demander à des observateurs de la société française, mais non spécialistes de la chose judiciaire, de venir nous faire part de leurs impressions sur la justice.

C'est ainsi qu'avec l'ordre des avocats de Paris et la bienveillante hospitalité de Mme la bâtonnière, nous avons pu accueillir M. Roland Cayrol, politologue et journaliste, Mme Noëlle Châtelet, sociologue, essayiste et romancière, M. Michel Munz, auteur, réalisateur et compositeur, et M. Philippe Val, journaliste, pour une libre conversation, qui en effet a été très libre et parfois très franche, avec une centaine de personnes réunies à l'auditorium de la maison du barreau.

Nous avons continué le 21 octobre avec la journée des Ateliers des Voies d'Exécution, troisième édition de cette formule sous la direction de Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki et M. Alexandre de Jorna, et organisée avec nos amis de l'AAPPE, les commissaires de justice et les éditions Lextenso.

Ces ateliers se sont tenus à l'auditorium de la chambre nationale des commissaires de justice, que nous remercions encore pour son accueil, et ils ont attiré près de 200 inscriptions.

La journée a été consacrée d'abord à un panorama de la 2^{ème} chambre civile de la Cour de cassation en matière de voies d'exécution ; que nous devons à M. Frédéric Kieffer, président d'honneur de l'AAPPE et avocat au barreau de Grasse, et à Mme Anne-Gaëlle Dumas et M. Cyril Cardini, tous deux conseillers référendaires à la 2^{ème} chambre de la Cour de cassation.

Puis nous avons étudié la nouvelle procédure d'injonction de payer sous la direction de Mme Corinne Bléry, professeure à l'université polytechnique Hauts de France, avec les interventions de Mme Claire Argouac'h, magistrate au tribunal judiciaire de Paris, M. Jean-Michel Hocquard, avocat, ancien président de notre association et actuel président de l'AAPPE, et M. Xavier Louise-Alexandrine, commissaire de justice.

Nous avons commencé l'après-midi avec une table ronde sur l'exécution de l'amiable, dirigée par M. Thibault Goujon-Bethan, professeur à l'université de Lyon 3, avec les interventions de M. Jacques Guillemin, M. Arnaud Léon, commissaire de justice, et M. Cyril Roth, premier vice-président adjoint au tribunal judiciaire de Paris et membre de notre association.

Et nous avons terminé la journée avec une table ronde sur l'exécution amiable, dirigée par Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki, avec les interventions de M. Christian Mour, magistrat au tribunal judiciaire de Nice, M. Sébastien Racine, commissaire de justice, et M. Charles Simon.

J'ajoute que les débats ont été particulièrement animés et intéressants, comme l'ont souligné les commentaires des participants, donc je ne cite qu'un seul : « *Excellente formation et grande richesse due à la diversité des intervenants* ».

Puis le 6 décembre, nous avons repris nos conférences-débats, cette fois sur le thème de la saisie pénale.

Cette conférence-débat a été organisée par M. Denis Talon, avocat et ancien président de notre association, et M. Charles Simon ; avec la bienveillante et efficace animation de M. Olivier Saumon, avocat et membre de votre conseil d'administration.

Pour cette conférence-débat, nous avons eu la chance d'avoir les interventions de M. Lionel Ascensi, conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation, M. Pascal Gastineau, vice-président chargé de l'instruction au pôle financier du tribunal judiciaire de Paris ; M. Matthieu Hy, avocat et membre du conseil de l'ordre de Paris ; Mme Isabelle Lemaire, juge des libertés et de la détention au tribunal judiciaire de Paris, et Mme Clémence Olivier, cheffe du département juridique et financier de l'Agrasc.

Nous avons choisi ce sujet car nous savions qu'il n'était pas toujours bien connu des praticiens, et les commentaires des 155 inscrits nous ont dit que nous avions vu juste.

Je n'en cite qu'un : « *Panel d'invités parfait, qualité et pertinence des interventions/présentations. La présentation initiale faite par Monsieur le conseiller a permis de cerner d'emblée tous les enjeux du sujet. Très satisfaite. Pour une fois je n'ai pas l'impression d'avoir perdu mon temps mais d'avoir appris beaucoup de choses sur le plan pratique.* »

Et puis enfin, le 14 décembre, nous avons abordé la fin de l'année en inaugurant une nouvelle formule d'activité sous le nom de « conférence-club ».

L'idée est de nous réunir de temps en temps, seulement entre membres de l'association, pour une heure de discussion très informelle sur un sujet susceptible d'intéresser un grand nombre d'entre nous.

Nous avons testé la formule avec une discussion sur la question de savoir s'il faut toujours respecter le préalable amiable obligatoire de l'article 750-1 du CPC après la décision du conseil d'Etat du 22 septembre dernier annulant certaines dispositions du décret du 11 décembre 2019.

La conversation était dirigée par M. Maurice Bencimon, avocat et membre de votre conseil d'administration, et nous y avons entendu les contributions de M. Guillaume Hannotin, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, et M. Martin Plissonnier, maître de conférences à l'Université Paris Nanterre et membre de notre association.

2. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là en ce qui concerne nos activités : écoutez plutôt car cela va vous donner une idée de l'ampleur du champ d'action et du rayonnement de notre association.

- Pendant plus d'un an, Droit & Procédure a participé à un groupe de travail destiné à la rédaction d'un livre blanc sur l'évolution de la justice commerciale, groupe de travail présidé par Mme Nathalie Dostert, Vice-Présidente honoraire et Présidente de la chambre de droit de la concurrence du tribunal de commerce de Paris.

L'association a participé à ce groupe de travail en la personne de Élodie Valette et Jean-Yves Garaud, tous deux avocats et membres de votre conseil d'administration, et par Jacques Bouyssou, Thibaud d'Ales et Philippe Métails, avocats et membres de l'association.

Ce travail touche à sa fin puisque nous attendons la publication de ce livre blanc pour le début de l'année prochaine.

- Le 10 février 2022, à l'invitation de l'ordre des avocats de Paris, nous avons participé à la conférence coorganisée par l'ordre et la Délégation des Barreaux de France, sur le thème de « L'avocat acteur d'une Europe qui protège par le droit », où nous avons traité le sujet de l'intérêt de recourir aux instruments de procédure civile européenne ; par les interventions de Mme le professeur Soraya Amrani-Mekki, M. Olivier Saumon et Mme Élodie Valette.
- Le 9 mars 2022, nous avons assuré une formation commune avec l'EFB et l'ENM sur la réforme du droit des sûretés, avec les interventions de Mme Élodie Valette sur la disproportion du cautionnement et M. Alexandre de Jorna sur les hypothèques.
- Le 19 avril 2022, nous sommes intervenus à l'EFB pour une formation continue de procédure civile sur le sujet de la mise en état, assurée encore par Mme Élodie Valette et M. Alexandre de Jorna.
- Et nos membres, surtout les membres de notre conseil d'administration, ont été particulièrement actifs cette année sur le terrain des publications, avec de très nombreux articles publiés sous la signature notamment de Mme Élodie Valette, MM. Maurice Bencimon, Emmanuel Jullien, Olivier Saumon et Charles Simon.
- Et comme toujours, nous avons été au service de l'ordre des avocats pour contribuer par nos suggestions à la préparation des observations que l'ordre a pu adresser à la chancellerie sur des projets de texte en matière de procédure.

Cela a été le cas notamment cet automne, pour une contribution à l'évolution de la procédure civile, pour laquelle l'association a été brillamment représentée par Mmes Marguerite Aynes, Delphine Chesneau-Moukarzel, Élodie Valette et Juliette Schweblin et MM. Emmanuel Jullien et Charles Simon.

Ajoutez à cela sept réunions de votre conseil d'administration, dont une réunion conjointe avec notre comité scientifique pour réfléchir à l'avenir de notre association, et de très nombreux échanges avec des magistrats, avocats, professeurs, greffiers, huissiers, éditeurs et d'autres associations

professionnelles, et vous aurez une idée de ce que représente l'activité de notre association dans le monde judiciaire.

Et nous ne montrons aucun signe de fatigue, bien au contraire !

Les projets abondent pour l'année à venir.

Dans l'immédiat, nous préparons pour 2023 plusieurs conférences débats qui devraient nous permettre de continuer d'enchaîner les succès : notamment sur l'utilisation des pièces du dossier pénal dans le contentieux civil, l'utilisation de l'article 145 au temps du secret des affaires et le sujet toujours délicat de la licéité de la preuve.

Mais nous tenons aussi, dans toute la mesure du possible, à participer aux débats qui précèdent les textes et pas seulement à ceux qui les suivent.

C'est pourquoi nous serons présents aussi dans les échanges d'idées qui ont lieu sur les questions concernant les écritures judiciaires et leur qualité, échanges dont nous craignons qu'ils soient affectés par une vision un peu théorique et centralisatrice de la réalité du monde judiciaire, et peut-être aussi par une sorte de prurit rédactionnel qui conduirait à penser qu'il suffit de nouveaux textes pour changer la réalité, alors que de nombreuses réformes de procédure viennent de démontrer le contraire.

À plus long terme, nous pensons qu'il est nécessaire que notre association continue sa coopération déjà bien entamée avec la DACS et soit perçue comme un partenaire de confiance sur le plan technique, pour participer aux travaux de réflexion sur les évolutions de notre procédure.

Nous sommes très heureux, à cet égard, de la relation de travail que nous avons établie avec le bureau du droit processuel de la DACS, et nous espérons ardemment que cette relation va continuer de se développer.

Il faut pareillement que notre association conserve son originalité de lieu de travail en commun des membres de la famille judiciaire, avocats, magistrats et greffiers notamment.

Nous nous sommes efforcés, jusqu'ici avec succès, d'obtenir la participation de magistrats à la quasi-totalité de nos activités.

Il nous paraît important de continuer dans cette voie et d'encourager les magistrats à adhérer à l'association ou au moins à participer à ses travaux.

Avant de conclure, je voudrais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux adhérents de 2022, que je cite par ordre alphabétique :

Vanessa About

Emmanuelle Balk-Nicolas

Quentin Bertrand

Margaux Briole

Paul Brisset

Arnaud Constans

Frédéric Cuif

Côme Deliry

Mbaye Diagne

Lionel Fouquet

Isabelle Galy

Aurélien Gazel

Catherine de Geffrier-Mayeur

Julie Guyart

Charlotte Hildebrand

Marie d'Humières-Errera

Philippe Julien

Jean-François Laigneau

Olivier Laude

Kevin Leclere-Vue

Rudy Lentini

Bertrand Lotz

Léa Marion

Guillaume Marquis

Alice Meier-Bourdeau

Laurent Meillet

Dimitri Pincet

Martin Plissonnier

Valérie Rosano

Nikita Sichov

Lisa Vivent

Soyez tous assurés que notre association est heureuse de vous accueillir, et que vous pouvez compter sur les autres membres lorsque vous avez besoin d'aide sur un sujet de pratique professionnelle.

Mais sachez aussi que notre association ne vaut que par l'engagement de ses membres.

Point n'est besoin d'un engagement lourd ou de longue durée.

Il suffit parfois d'une minute, d'un message rapportant une difficulté de procédure ou proposant un sujet d'étude pour contribuer à la vie de l'association.

Et surtout, ne vous privez pas de communiquer avec le conseil d'administration via le secrétariat de l'association ou directement avec les membres.

Vous verrez très vite que c'est l'échange de nos expériences respectives qui fait une bonne partie de la valeur de ce que nous pouvons apporter aux praticiens de la justice.

Je termine ce propos en exprimant au nom de l'association notre gratitude à ceux qui nous permettent de fonctionner comme nous le faisons.

Cette gratitude va d'abord à l'ordre des avocats, dont le soutien est essentiel pour l'existence de l'association. Ce soutien prend la forme de la subvention dont notre trésorière, Laurence Kiffer, va nous dire un mot dans un instant, mais il réside aussi dans l'importance que l'ordre donne à notre association en qualité d'expert et de conseil en matière de procédure.

Madame la bâtonnière, chère Julie, nous vous en remercions.

La gratitude de l'association va ensuite à son comité scientifique, dont la fidélité à l'association est remarquable autant qu'encourageante.

J'exprime donc notre gratitude à Mmes les professeures Soraya Amrani-Mekki et Corinne Bléry, et à MM. Denis Calippe, Pascal Chauvin, Savinien Grignon-Dumoulin, Emmanuel Jullien, Jean de Salve de Bruneton et Vincent Vigneau, président de la chambre commerciale de la Cour de cassation, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous ce soir, sans oublier le président du comité, notre ancien président Stéphane Lataste.

La gratitude de l'association va pareillement à son conseil d'administration, dont les membres ajoutent à leurs charges professionnelles un travail souvent intense pour les activités, le développement, le rayonnement de l'association.

Je vous demande donc de remercier avec moi Mesdames Marguerite Aynès, Valence Borgia, Delphine Chesneau-Moukarzel, Michèle Dubuc, Laurence Kiffer, Juliette Schweblin, et Élodie Valette ; et Messieurs Maurice Bencimon, Jean-Yves Garaud, Jacques Guillemain, Alexandre de Jorna, Hervé Regnault, Olivier Saumon et Charles Simon ; avec une mention spéciale pour notre

trésorière Laurence Kiffer et notre secrétaire du conseil, Delphine Chesneau-Moukarzel.

Nous remercions aussi très vivement l'ensemble des intervenants que j'ai cités tout à l'heure, et qui par leur connaissance, leur expérience et leur désir de les partager, ont fait le succès de nos activités de cette année.

Notre gratitude va enfin à notre chef d'orchestre, Véronique Jeandé, sans qui rien ne pourrait fonctionner dans notre association.

Véronique, merci pour tout le travail que vous faites pour faire fonctionner notre association ; je ne sais comment le dire autrement chaque année, mais la réalité est toujours la même : sans vous, nous ne pourrions pas accomplir ce que nous accomplissons tout au long de l'année.

Voilà, chers amis, les observations que je souhaitais vous soumettre pour vous rendre compte des activités et de l'état de notre association.

Nous allons à présent entendre le rapport de notre trésorière, puis la proclamation du résultat de l'élection des membres du conseil d'administration.

Quant à moi, puisque nous sommes à quelques jours de la fin de l'année, je tiens à vous souhaiter au nom de notre association, quelques jours paisibles illuminés par la présence de ceux qui vous sont chers, quelques jours de repos où nous allons tous pouvoir déposer les charges que nous portons, avant de les reprendre gaillardement en janvier, mais ça, nous verrons plus tard.

Pour l'heure, merci de votre attention et très belles fêtes à tous !